Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260423-DELIB2026_052-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
09/04/2026	En exercice : 19
Date d'affichage convocation	Présents : 15
09/04/2026	Procurations : 4
	Votants : 19

VOTE
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-troisième jour du mois d'Avril, à dix-neuf heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Marianne DAIGNAN, Maire.
Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Aude BOURGET, Jean-Yves HERVÉ, Michel-Eric EHRLICH, Pierrick BEAULIEU, Camille PELLEAU, Monique FREBOURG PELOU, Marc WARENGHEM, Julie FONTAINE, Guy PATRICK, Laurent TIERCEAU, Camille PELLEAU, Patrick DALENNES, Laura LECOLLINET, Patrick BRIAND.
Représentés : Denis PIERRE donne procuration à Laurent TIERCEAU, Françoise CHAPLET donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL, Jean-Yves CHAUFOUR donne procuration à Marianne DAIGNAN, Florence LEGENDRE donne procuration à Aude BOURGET.
Secrétaire :. Camille PELLEAU

Délibération n° 2026-052

Eclairage Public Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE) Boulevard des Mielles.

Suite à une intervention de l'entreprise C.I.T.E.O.S Dinan, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de Lancieux, une étude de Rénovation de la lanterne du foyer C346 a été faite au vu de l'état vétuste du réseau « Boulevard des Mielles ».

Le coût total de l'opération est estimée à 933.12€TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Pour l'application de règlement financier du SDE22 (du 20 décembre 2019) notre commune est qualifiée U100 car nous relevons du caractère urbain au sens du réseau électrique, et contribue au SDDE à hauteur de 100% de la Taxe TCCFE.

Conformément aux dispositions du règlement financier, notre participation s'élève à 561.60€, montant transmis à titre indicatif ; le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

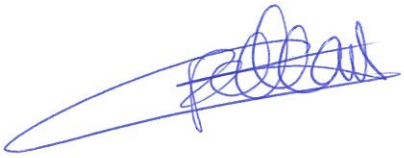
APROUVE Le projet de la rénovation de la lanterne du foyer C346 « Boulevard des Mielles ». présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 561.60€.

DONNE tous les pouvoirs à Madame Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260423-DELIB2026_052-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Marianne DAIGNAN, Maire

Camille PELLEAU, secrétaire





Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 04/05/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 04/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.